

4 ● Présence dans les minima sociaux et sortie des dispositifs

En 2009, les principaux minima sociaux destinés aux personnes d'âge actif sont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA, qui se substitue au RMI et à l'API en métropole en tant que minimum social, s'adresse à une population plus large comme complément d'un revenu d'activité (cf. fiche 6). Sa composante minimum social correspond au RSA socle non majoré pour le RMI et au RSA socle majoré pour l'API.

Les taux de sortie des minima sociaux sont proches pour les allocataires du RMI et de l'API longue. Ils sont plus élevés pour les allocataires de l'ASS, dispositif conditionné par une certaine antériorité d'activité professionnelle. Les allocataires de l'AAH ont les taux de sortie les plus faibles, du fait de leurs difficultés spécifiques d'insertion.

Les taux de sortie des allocataires d'âge actif selon les dispositifs

Les personnes d'âge actif inscrites dans un des principaux minima sociaux peuvent y rester pour une durée plus ou moins longue, en fonction de leur profil, du contexte général du marché du travail ou de la nature et de l'évolution du dispositif. Sur un an, de 2008 à 2009, le maintien de l'inscription au même minimum social, ou à son équivalent au titre du RSA, le recours à un autre minimum ou la sortie des minima sont plus ou moins différenciés selon les dispositifs¹ (tableau 1).

- Sur 100 allocataires de l'ASS fin 2008, 66 le sont toujours fin 2009, 4 ont basculé dans un autre minimum social et 30 sont sortis des minima sociaux.
- Sur 100 bénéficiaires du RMI (allocataires ou conjoints) fin 2008, 71 sont toujours au RMI ou son équivalent le RSA socle non majoré fin 2009, 5 ont basculé dans un autre minimum social et 24 sont sortis des minima sociaux (dont 7 bénéficient du RSA activité seul).
- Sur 100 allocataires de l'API longue² fin 2008, 56 sont toujours allocataires de l'API ou son équivalent le RSA socle majoré fin 2009, 21 ont basculé dans un autre minimum social (dont 20 au RMI ou RSA socle non majoré) et 23 sont sortis des minima sociaux (dont 5 bénéficient du RSA activité seul).
- Sur 100 allocataires de l'AAH fin 2008, 92 le sont toujours fin 2009 et 8 sont sortis des minima sociaux.

En 2008-2009, des conditions de sortie des dispositifs plus difficiles

Entre 2008 et 2009, la part des allocataires sortant des minima sociaux reste la plus élevée pour l'ASS (30 %). Les allocataires du RMI et de l'API longue ont des taux de sortie voisins, autour de 24 %. Le faible taux de sortie de l'AAH (8 %) reflète la particularité de cette aide.

Les taux de sortie des bénéficiaires du RMI et des allocataires de l'API longue, relativement stables de 2003 à 2005, s'accroissent de 2005 à 2007 à la faveur de l'amélioration durable du marché du travail (observée de la mi-2005 jusqu'à la fin 2007) et des effets mécaniques de la réforme des dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi associés à ces deux minima ainsi qu'à l'ASS (loi du 23 mars 2006). La dégradation de la conjoncture économique en 2008 se traduit par un recul de 4 points entre 2007 et 2009 des taux de sortie des bénéficiaires du RMI, et de près de 8 points pour ceux de l'API longue.

Les taux de sortie de l'AAH sont en revanche peu sensibles à la conjoncture économique. La hausse durable des taux de sortie de l'ASS à partir de 2005 est probablement liée aux possibilités de départ en retraite avant 60 ans pour carrières longues depuis 2004, et à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom, qui ont dû alimenter les transitions de l'ASS vers la retraite. En 2009, le net recul du taux de sortie de l'ASS semble traduire une hausse inhabituellement forte du chômage des seniors consécutive à la récession. ■

1. Données issues de l'ENIAMS (échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux), panel constitué par la DREES par rapprochement de données individuelles de la CNAF, de la MSA et de Pôle emploi, qui permet de comparer, à pas annuel, les situations des personnes de moins de 65 ans au 31 décembre de chaque année (cf. article p. 37). En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

2 L'analyse du devenir à un an est restreinte à l'API longue, le recours à l'API courte étant limité à une année.

TABLEAU 1 • Présence et sortie des allocataires d'âge actif suivant les dispositifs (répartitions en % de la situation)

ASS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Nombre d'allocataires de l'ASS au 31/12/N (en milliers)</i>	394,7	373,1	369,9	401,6	393,2	348,9	324,0
Situation un an après, au 31/12/N +1 (%)							
Inscrits à l'ASS	67,6	73,3	64,2	64,7	60,9	62,8	66,6
Inscrits à un autre minimum social d'âge actif (RMI, AAH, AER, API, RSA socle)	7,9	3,6	4,3	4,0	4,3	4,0	3,7
Sortis des minima sociaux d'âge actif dont inscrits au RSA activité seul	24,5	23,1	31,5	31,3	34,8	33,2	29,7 1,8
RMI	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Nombre d'allocataires du RMI au 31/12/N (en milliers)</i>	1 090,3	1 144,2	1 238,5	1 289,5	1 278,8	1 172,1	1 141,9
Situation un an après, au 31/12/N +1 (%)							
Inscrits au RMI ou au RSA socle non majoré	74,3	75,4	74,0	72,3	67,8	69,8	70,6
Inscrits à un autre minimum social d'âge actif (API, ASS, AER, AAH, RSA socle majoré)	3,5	3,6	3,7	3,5	3,5	3,9	4,9
Sortis des minima sociaux d'âge actif dont inscrits au RSA activité seul	22,2	21,0	22,3	24,2	28,7	26,3	24,5 6,8
API longue	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Nombre d'allocataires de l'API longue au 31/12/N (en milliers)</i>	146,4	150,6	156,9	168,1	179,2	172,4	168,0
Situation un an après, au 31/12/N +1 (%)							
Inscrits à l'API ou au RSA socle majoré	57,0	57,5	58,2	57,5	54,0	55,6	56,6
Inscrits au RMI ou au RSA socle non majoré	18,4	18,0	18,4	17,2	15,3	15,2	20,0
Inscrits à un autre minimum social d'âge actif (ASS, AER, AAH)	0,7	0,7	0,6	0,9	0,4	0,9	0,6
Sortis des minima sociaux d'âge actif dont inscrits au RSA activité seul	23,9	23,8	22,8	24,4	30,3	28,3	22,8 4,7
AAH	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Nombre d'allocataires de l'AAH au 31/12/N (en milliers)</i>	751,1	766,4	786,1	801,0	804,0	813,2	848,8
Situation un an après, au 31/12/N +1 (%)							
Inscrits à l'AAH	91,3	91,3	91,5	90,8	90,9	92,5	91,8
Inscrits à un autre minimum social d'âge actif (RMI, ASS, AER, API, RSA socle)	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,6
Sortis des minima sociaux d'âge actif	8,1	8,1	7,9	8,5	8,6	6,9	7,6

Lecture • Fin 2002, 394 700 personnes percevaient l'ASS. Parmi elles, 67,6 % percevaient encore l'ASS un an après (fin 2003). Parallèlement, 7,9 % bénéficiaient d'un autre minimum social (RMI, API, AAH, AER) et 24,5 % étaient sorties de ces minima sociaux d'âge actif. Pour le RMI, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires du RMI : les allocataires administratifs mais aussi les conjoints.

Champ • France entière.

Sources • CNAF, MSA, Pôle emploi, DREES (ENIAMS).

ENCADRÉ • Les trajectoires des bénéficiaires de l'ASS, du RMI et de l'API

Une enquête menée par la DREES à la mi-2006 apporte des éléments supplémentaires sur les trajectoires et l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'ASS, du RMI et de l'API. Elle interroge mi-2006 les personnes qui, fin 2004, étaient bénéficiaires de l'un de ces minima sociaux, qu'elles le perçoivent encore ou non. Pour plus d'un bénéficiaire sur deux du RMI ou de l'ASS, le premier motif de sortie du dispositif est dû à une reprise d'emploi « dans le foyer » ; le second motif concerne le basculement vers une autre prestation, dont les prestations vieillesse. Les sorties de l'API longue (près de la moitié) s'expliquent d'abord par la fin de la durée légale du dispositif, et ensuite par un changement de situation familiale¹.

1. Pla A., 2007, « Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi », *Études et Résultats*, DREES, n° 567, avril.